



Commune de Bassenge

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra en la salle "YALLA", rue Nouwen, 12 à 4690 Bassenge le **18 mars 2021 à 20h00.**

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil communal sont conviés à une information relative à l'étude diagnostique du réseau d'égouttage et de collecte de l'entité de Roclengue-sur-Geer (GESPLAN) à 19h15. Cette présentation n'est pas ouverte au public.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2021.
2. Désignation du lieu des séances du Conseil communal du 22 avril, 20 mai et 17 juin 2021.
3. Démarche zéro déchet 2021-2023 – Mise à jour de la composition du Comité de Pilotage.
4. Démarche zéro déchet 2021-2023 – Approbation de la grille décisionnelle et du plan d'actions.
5. PCS 3 – Présentation et approbation des rapports d'activités et financiers 2020 ainsi que des modifications de plan pour l'année 2021.
6. Composition de la CLDR – Remplacement de 5 membres.
7. Finances communales – Budget, exercice 2021 - Approbation par l'autorité de tutelle - Communication.
8. Adhésion à l'assurance hospitalisation collective du service fédéral des pensions - Service social collectif.
9. Ressourcerie du Pays de Liège – Convocation à l'Assemblée générale du 22 mars 2021.
10. ENODIA – Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire le 19 avril 2021.
11. Ordonnance de police de Madame la Bourgmestre interdisant le stationnement rue Sudrain du numéro 83 au numéro 85, le 1 mars 2021 – Ratification.
12. Ordonnance de police de Madame la Bourgmestre interdisant le stationnement rue du Grand Brou du numéro 3 au numéro 9 du 15 au 16 février 2021 – Ratification.
13. Ordonnance de police de Madame la Bourgmestre interdisant temporairement la circulation rue du Colombier le 5 mars 2021 de 13h00 à 16h00 – Ratification.
14. Ordonnance de police de Madame la Bourgmestre interdisant le stationnement rue Pont Saint-Pierre du numéro 18 au n° 20 le 5 mars 2021 – Ratification.

Les convocations seront remises pour le 10 mars 2021 au plus tard.

Bassenge, le 10 mars 2021.

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,
J. TOBIAS**



**La Présidente,
V. HIANCE**